

Subventions transports publics

Dès le 1^{er} juillet 2022, la Ville étend ses subventions des abonnements de transports publics pour certaines catégories de la population.



En résumé

Dès le 1^{er} juillet 2022, la Ville étend ses subventions des abonnements de transports publics pour les personnes à la retraite, aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI ainsi qu'aux jeunes en formation. Cette mesure du Plan climat communal vise notamment à favoriser l'utilisation des transports publics. Elle concerne les abonnements Mobilis annuels zones 11-12 acquis dès cette date-là.

Quand la mesure débute-t-elle? Et quand les bons pourront être commandés ?

Dès le 1^{er} juillet 2022.

Un courrier personnalisé sera envoyé en juin aux personnes pouvant en bénéficier. La commande des bons en ligne sera disponible **dès le 1^{er} juillet 2022** également.

Qui est concerné et quelle est la subvention?

Les personnes habitant Lausanne et répondant à l'un de ces critères :

Personnes à la retraite réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis «Sénior», zones 11-12, moyennant une participation de 40.–.

Bénéficiaires de prestations complémentaires AVS ou AI

- gratuité, abonnement annuel Mobilis, zones 11-12, moyennant une participation de 80.–.

Jeunes en formation post-obligatoire jusqu'à 25 ans

- réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis, zones 11-12, moyennant une participation de 40.–.

Elèves des écoles lausannoises

Les élèves continuent de bénéficier des réductions pour les transports scolaires.

En résumé		Zones foraines (3 zones)	Prestations complémentaires AVS/AI
Catégorie	Lausanne (2 zones)		
Enfants (distribution par l'école)	Transports scolaires		Gratuit avec participation de 20.–.
Jeunes en formation (20 - 25 ans)		Bon de 50% avec participation de 40.–	Gratuit avec participation de 80.–
Jeunes hors formation (20 - 25 ans)	Tarif normal	Bon de 150.–	
Adultes (15 - 63/64 ans)	Tarif normal	Bon de 200.–	
Retraité-es (dès 64/65 ans)		Bon de 50% avec participation de 40.–	

En résumé		Zones foraines (3 zones)	Prestations complémentaires AVS/AI
Catégorie	Lausanne (2 zones)		

Exemples de montants des abonnements avec subvention

Exemple de coût des abonnements annuels Mobilis (zones 11+12)

Âge	Statut	Coût abo. (sans subv.)	Subvention	Emolument	Montant à payer
66 ans	Sans PC AVS	670.-	-335.-	50%	+40.- 375.-
68 ans	Avec PC AVS	670.-	-670.-	100%	+80.- 80.-
45 ans	Avec PC AI	740.-	-740.-	100%	+80.- 80.-
24 ans	en formation	468.-	-234.-	50%	+40.- 274.-

Les montants des abonnements sont susceptibles de changer. Les montants figurent ici comme exemple. Source: [site des tl.](#)

Quelles zones sont concernées?

Il s'agit des zones 11 et 12 Mobilis.

+ une des zones 16, 17 ou 18 pour les personnes habitant dans les zones foraines et qui répondent aux critères ci-dessus.

Si je suis à l'AI, sans toucher de prestations complémentaires puis-je toucher une subvention?

Ces nouvelles subventions concernent uniquement les personnes touchant des prestations complémentaires AI. **Subvention pour les zones foraines.**

Pour les personnes qui **ne répondent pas aux critères ci-dessus et qui habitent dans les zones foraines** ([en savoir plus](#)), les rabais usuels demeurent, soit :

- rabais de 200,- pour les adulte
- rabais de 150.- pour les abonnements juniors

Si je prends un abonnement annuel avant le 1^{er} juillet 2022, serai-je remboursé ?

Non, cette mesure concerne les abonnements annuels pris depuis le 1^{er} juillet 2022.

Les Aînés dans la Ville – AVIVO Lausanne

Les Aînés et les TL

Depuis plusieurs années, le Groupe Aînés dans la Ville de l'AVIVO Lausanne se préoccupe des problèmes de mobilité rencontrés par les membres dans la cité et veille à défendre leurs intérêts.

S'agissant des TL, notre groupe a rencontré la direction en automne dernier pour lui transmettre une liste de points problématiques et des propositions d'amélioration. À la suite de différents échanges, voici les nouvelles que nous sommes en mesure de partager.

Pour faire face à la suppression progressive des distributeurs de billets, que le Groupe déplore, les cartes prépayées et les cartes en prévente à remplir représentent des facilités indéniables. Il est désormais possible de commander des cartes en prévente à remplir au Service client (021 621 01 11) qui fera le nécessaire pour l'envoi, contre facture, aux membres AVIVO qui le demandent. Cela permet d'éviter des déplacements dans les Centres clientèle TL.

Les TL ont créé un dépliant intitulé « Voyager en toute sérénité » qui résume toutes les informations sur les titres de transport. Ce flyer est disponible dans les Centres clientèle TL ou au secrétariat de l'AVIVO Lausanne.

L'information sur les subventions des abonnements de transports publics pour les Lausannois et Lausannoises à la retraite, dès le 1^{er} juillet 2022, figure sur le site de l'AVIVO Lausanne.

Le Groupe attend des réponses des TL concernant notre demande d'actualiser le Guide pour personnes à mobilité réduite, certaines mesures à prendre pour la sécurité et le confort lors de l'entrée et de l'installation dans les véhicules ainsi que la reprise du cours de sensibilisation des chauffeurs et des autres collaborateurs.

Par ailleurs, notre Groupe a grand besoin d'être étoffé et serait très heureux d'accueillir de nouveaux membres. Nous nous rencontrons une fois par mois à l'AVIVO Lausanne pour organiser notre travail. Qu'on se le dise ! Les membres du Groupe :

Jacqueline Rouyet, Monique Cosandey, Geneviève Sériot, J.-René Henchoz, Johan Pain, Monique Richoz